



Fiche de Presse
Grenelle Interdépartemental relatif au Contrat d'Objectif pour la sécurisation
électrique de la région Est-PACA du 21 janvier 2011

Plan Energie Climat de la Principauté de Monaco

Sous l'impulsion de S.A.S le Prince Albert II, le Gouvernement Princier met en œuvre sur le territoire de la Principauté de Monaco une politique de Développement Durable qui se fonde sur quatre piliers : la gestion du patrimoine naturel ; la préservation du cadre de vie en matière de mobilité, de gestion des déchets, de protection des ressources : la mise en œuvre d'un plan énergie-climat et l'engagement de la Communauté monégasque.

Le Plan Energie Climat de la Principauté de Monaco s'articule autour de deux enjeux : la sécurisation énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En matière de réduction des gaz à effet de serre la Principauté de Monaco s'est fixée pour objectifs :

- réduire les émissions de GES de 8%, par rapport à celles de 1990, entre 2008 et 2012, de 30%, par rapport à celles de 1990, à l'horizon 2020, et de 80% à l'horizon 2050 ;
- atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Au regard de la sécurisation énergétique, la Principauté de Monaco importe 97,5% de l'électricité qu'elle consomme et reste exposée comme tout l'Est de la région PACA, aux risques de rupture d'approvisionnement notamment en période de pointe.

Les objectifs de la Principauté de Monaco en matière énergétique sont :

- maintenir une puissance électrique de pointe inférieure à celle de 2006 à horizon 2020 ;
- porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 20%, à horizon 2020 ;
- réduire la consommation d'énergie unitaire dans les bâtiments de 20% à l'horizon 2020, par rapport à 1997.

Les principales actions du Plan Energie Climat qui s'inscrivent dans le Contrat d'objectifs :

- création d'un Fonds de développement durable abondé par la vente d'électricité, ayant pour vocation de financer les actions de maîtrise de la demande en énergie, le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- mise en place d'une tarification incitant aux investissements propices à une maîtrise de la demande énergétique et aux comportements sobres ;

- déploiement de compteurs intelligents pour l'ensemble des clients SMEG à l'horizon 2014 ;
- optimisation des pompes à chaleur fonctionnant à l'eau de mer ;
- extension du réseau de chaud/ froid existant alimenté par l'unité de valorisation énergétique des déchets (UIRUI) et création de réseaux, dans le cadre des nouvelles opérations d'urbanisations ;
- expérimentation d'un contrat de performance énergétique pour des bâtiments publics ;
- poursuite des opérations d'audit/rénovation des bâtiments publics ;
- amélioration du cadre normatif et des exigences qualités en matière de constructions publiques et privées nouvelles.